

RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE **Nuit d'été - 21 et 22 août 2026**

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Article 1 : Juge Arbitre / Autorisation

- 1.1 La compétition est placée sous l'autorité du juge arbitre Mr Stéphane BOUHELIER ses décisions sont sans appel. Il pourra être assisté de Laura DEVILLERS. Ils pourront tout deux sanctionner toute mauvaise conduite sur l'aire de jeu, de l'avertissement à la disqualification.
- 1.2 La compétition Nuit d'été est organisée par le club de BABADOUC.
- 1.3 Le GEO principal est Marius DIRAND et son adresse de contact est contact.babadouc@gmail.com et son téléphone : 06 38 38 17 40.
- 1.4 La compétition aura lieu au gymnase de l'Europe qui se situe Place de l'Europe, 25110 Baume les Dames, le vendredi 21 et samedi 22 Août 2026 en nocturne (17h30 - 2h30)

Article 2 : Joueurs et tableaux concernés

- 2.1 La compétition est ouverte aux joueurs et/ou joueuses minime, cadet, junior, sénior et vétéran de zone géographique nationale, affiliés à la FFBaD.
- 2.2 Les séries seront découpées au CCPH. Le tournoi est ouvert aux joueurs classés de N3 à NC dans les tableaux DH, DD et Dmx.
- 2.3 Les tableaux de Dmx se dérouleront en intégralité le vendredi soir et le tableau de DH et DD en intégralité le samedi soir.
- 2.4 Tous les tableaux se jouent avec un format de poule unique.
- 2.5 En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux ou d'en modifier le mode d'élimination.
- 2.6 En cas de faible influence, le comité d'organisation se réserve le droit de fusionner des tableaux.

Article 3 : Frais d'inscription

3.1 Le montant des inscriptions s'élève à 8€ pour 1 tableau, 13€ pour 2 tableaux, payables en ligne sur Badnet, par virement sur l'IBAN suivant :

Identifiant national de compte bancaire - RIB						
Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise		
10278	08160	00051071945	12	EUR	CCM BAUME VALDAHON ROUGEMONT	
Identifiant international de compte bancaire						
IBAN (International Bank Account Number)						
FR76	1027	8081	6000	0510	7194	512
						BIC (Bank Identifier Code)
						CMCIFR2A

3.2 Les joueurs peuvent s'inscrire sur 2 tableaux de leur choix.

Article 4 : Les matchs

4.1 La compétition se joue selon les règles et recommandations éditées par la FFBaD et le présent règlement. Toute contestation sera examinée par le juge arbitre dont les décisions sont sans appel.

4.2 Les matchs se dérouleront principalement en auto arbitrage et seront disputés au meilleur des 3 sets de 21 points.

4.3 En cas de désaccord, un arbitre, ou faisant office, peut être désigné par le juge arbitre, dans la mesure du possible.

Article 5 : Inscriptions / Qualifications

5.1 La date limite des inscriptions est le 05/08/2026.

5.2 Les inscriptions ne se feront que sur Badnet de façon individuelle, ou via le club.

5.3 Au-delà de 125 joueurs, une liste d'attente sera mise en place en prenant la date d'inscription comme critère principal de sélection.

5.4 Pour le double, la date d'inscription du joueur s'étant inscrit en dernier pour une paire sera le principal critère de choix pour déterminer qui sera prioritaire.

5.5 Les inscriptions "au choix" sont autorisées. L'organisateur fera de son mieux pour trouver un(e) partenaire. Les joueurs inscrits au choix ne seront pas prioritaires sur les paires en liste d'attente déjà constituées.

5.6 Le classement et le CPPH pris en compte seront ceux du 06/08/2026.

5.7 Le tirage au sort aura lieu le 06/08/2026

5.8 Les tableaux seront définis par séries au CPPH.

5.9 L'organisateur se réserve le droit d'annuler un tableau faute de participants.

5.10 Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.

Article 6 : Forfaits

- 6.1 Tout forfait après la date limite de l'envoi des convocations devra être justifié sur place auprès du juge arbitre ou via Badnet ou par mail (justificatif en PJ) à la ligue de Bourgogne Franche-Comté, dans les 5 jours suivant la compétition à l'adresse clot@lbfcbad.fr sous peine d'une suspension de toute compétition de 2 mois.
- 6.2 En cas de forfait dans une paire, le joueur restant peut proposer un remplaçant. Le joueur restant de la paire doit signifier à l'organisateur s'il souhaite qu'il lui trouve un partenaire ou s'il se désinscrit.
- 6.3 Après la date limite des inscriptions, aucun forfait ne donnera droit à un remboursement sans justificatif envoyé au GEO du tournoi.
- 6.4 Tout joueur ne répondant pas à l'appel de son nom pourra être disqualifié sur le tableau passé un délai de 5 minutes.
- 6.5 Tout joueur encore en course, désireux de quitter la salle ne le pourra qu'avec l'accord du juge arbitre et revenir à l'heure convenue.

Article 7 : Volants

- 7.1 Les volants utilisés sont à la charge des joueurs à part égale. En cas de litige, les volants utilisés seront les volants officiels Trinisports TR3, vendus dans la salle.
- 7.2 Le volant en plumes est prioritaire à partir du classement D d'au moins un des joueurs impliqués dans le match.

Article 8 : Match en préparation, temps de prise de contact et de repos

- 8.1 Dès l'arrivée sur le terrain, les joueurs devront tester les volants et auront au moins 2 minutes de prise de contact avec le terrain, test compris.
- 8.2 Le temps de repos auquel un joueur a le droit entre deux matchs est au minimum de 20 minutes. Ce temps de repos s'étend entre la fin du match précédent (dernier échange) et le début effectif du second (premier échange). Ce temps peut être réduit avec l'accord des joueurs concernés.
- 8.3 Il est rappelé que le temps de repos est au maximum de 60 secondes à la pause à 11 points et de 120 secondes entre les sets.
- 8.4 A la fin de leur match, les adversaires devront se serrer la main, puis donneront le résultat à la table de marque via les tablettes.

Article 9 : La salle

- 9.1 Au gymnase de l'Europe, tout volant touchant une quelconque des parties de la structure sera compté « faute » au service et en cours de jeu.
- 9.2 L'accès à l'aire de jeu est exclusivement réservé aux joueurs appelés à y jouer et à leurs conseillers, aux officiels techniques et aux membres du comité d'organisation.

Article 10 : Les tableaux

- 10.1 Les tableaux de double mixte auront lieu le vendredi 21 août. Les tableaux de doubles hommes et dames auront lieu le samedi 22 août.
- 10.2 Le tournoi se déroulera uniquement en poule unique.
- 10.3 Le comité d'organisation, en accord avec le juge arbitre, se réserve le droit de modifier les poules et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.

Article 11 : Arbitrage

- 11.1 La compétition se déroule en auto-arbitrage, toutefois si des arbitres souhaitent officier, ils peuvent se présenter au juge arbitre qui décidera s'ils officient ou non.

Article 12 : Conseillers

- 12.1 Le conseil aux joueurs est admis, 1 conseiller est autorisé par demi-terrain, ceux-ci ne doivent pas parler lorsque le volant est en jeu, ni utiliser de matériel électronique ni avoir de nourriture durant tout le match. Seule une bouteille fermée leur est autorisée. Une tenue correcte (jogging et chaussures fermées) est requise pour les conseillers (voir le code de conduite des conseillers techniques). Le juge arbitre est seul décisionnaire de la correction des tenues.
- 12.2 Une caméra sur un trépied pourra être autorisée, après une demande préalable auprès des adversaires et du juge arbitre.

Article 13 : Matériel

- 13.1 Les joueurs doivent se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants et tous les accessoires nécessaires à leur match (raquettes, bouteilles, serviettes...). Ils peuvent quitter le terrain lors des arrêts de jeu mais doivent être revenus avant la fin de ceux-ci.
- 13.2 Les téléphones portables devront être éteints sur l'aire de jeu.

Article 14 : Échéancier

14.1 L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation annoncée sur le programme du tournoi. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du juge arbitre et du comité d'organisation pour le bon déroulement du tournoi.

14.2 Un match pourra être avancé de 60 minutes au maximum par rapport à l'heure théorique de l'échéancier.

Article 15 : Récompenses

15.1 Il n'y aura pas de récompenses pour les finalistes de chaque tableau. Seule un podium pour faire des photos sera réalisé.

Article 16 : Tenues

16.1 Il est précisé que la tenue des joueurs est libre, dans la mesure des limites fixées par le règlement des tenues de la FFBaD. Seul le juge arbitre décide de la correction des tenues.

Article 17 : Dopage

17.1 Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites devra la signaler à son arrivée au juge arbitre et justifier de leur usage par un certificat médical.

Article 18 : Responsabilité

18.1 L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre incident.

Article 19 : Engagement

19.1 L'inscription à la compétition vaut acceptation du présent règlement.

Bons matches à toutes et tous !

Le juge arbitre

Le comité d'organisation